

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 128

Artikel: Lettre Patoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonper et en sortir avec un trésor : voilà l'aventure peu banale qui vient d'arriver à M. Allan Wood, habitant Boston. Un de ces derniers soirs, étant entré dans un restaurant en renom, il commanda des « clams », sorte de coquillages. Or, dans un de ceux-ci, M. Wood trouva une grosse perle estimée 18,000 dollars, soit 90,000 francs.

Le commerce des bicyclettes en Allemagne continue à prendre de l'extension. La douane allemande a dressé des tableaux statistiques concernant les bicyclettes qui permettent de se rendre compte du développement du commerce au sujet de cet article.

27.207 machines ont été exportées en 1897, ainsi que 2.883 quintaux de pièces accessoires et pour une valeur de plus de douze millions de francs. On a importé durant la même année 29,679 machines et 1,492 quintaux de pièces séparées ; le tout pour une valeur de 8 millions environ.

En 1898, le nombre des machines exportées s'élève à 40,752, les pièces détachées exportées présent 2.674 quintaux, le tout ayant une valeur de 18 millions environ.

On compte 45.674 machines et 1.875 quintaux de pièces détachées ayant une valeur de 12 millions environ, comme ayant été importées en Allemagne.

Parmi les pays qui se procurent le plus grand nombre de bicyclettes en Allemagne, il faut citer l'Autriche-Hongrie, la Suède, la Suisse, le Danemark et la Russie.

Les pays qui fournissent des bicyclettes à l'Allemagne sont principalement les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique.

Avis industriels et commerciaux

Le téléphone entre la France et la Suisse.

Voici les dispositions essentielles de la convention réglant le service des communications téléphoniques entre la France et la Suisse :

Art. 5. — La taxe est acquittée par la personne qui demande la communication. Elle est fixée comme suit, par conversation de trois minutes :

1^o A 1 fr. 50, dont 75 centimes pour chaque office, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la première zone française. Cette zone comprend les départements suivants : Savoie, Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Vosges et Haute-Saône (y compris le territoire de Belfort.)

Toutefois cette taxe est réduite à 60 centimes, soit 30 centimes pour chaque office, pour toute communication échangée entre deux centres téléphoniques dont la distance réciproque, mesurée à vol d'oiseau ne dépasse pas 20 kilomètres :

2^o A 3 fr., dont 2 fr., pour la France et 1 fr. pour la Suisse, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la deuxième zone française. Cette zone s'étend aux départements compris entre la première zone et la limite ouest des départements indiqués ci-après : Ardennes, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Cher, Indre, Haute-Vienne, Corrèze, Cantal, Aveyron et Hérault ;

3^o A 4 fr., dont 3 fr. pour la France et 1 fr. pour la Suisse, pour toute communication échangée entre un centre téléphonique suisse et un centre téléphonique de la troi-

sième zone française. Cette zone s'étend aux départements non compris dans les deux premières zones.

Ces taxes élémentaires peuvent être modifiées après accord entre les administrations intéressées.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 126 du *Pays du Dimanche* :

495. ENIGME.

Epi.

496. SURPRISE.

Il n'y a qu'un O dans Hectolitre.

497. MOT CARRÉ.

M A R G E
A M O U R
R O U E R
G U E P E
E R R E R

498. ANAGRAMME.

Utopie, Toupie.

Oat envoyé des *Solutions partielles* : MM. Alciabiade à Bienne ; Victoria la sanguinaire ; Veni, vidi, vici à Prétoria ; Vae victis à Londres ; A. V. Corban ;

503 ENIGME.

Je suis un produit d'Amphitrite,
Je sers de trompette aux Tritons ;
L'organe par lequel l'homme perçoit les sons
Offre une cavité qu'il n'est pas insolite
D'appeler aussi par mon nom ;
J'habite dans les eaux et ne suis pas poisson.

504. LETTRES INCONNUES.

ELIRE. MOINE. GLÈBE. PEAU.

PAGE. SCHÉE. BAS. FEU.

CIRÉE. RUE.

505. DEVINETTE.

Inscription.

Quel souvenir rappelle l'*Inscription* suivante sur une maison de la ville de Nancy ?

14 ÷ 77

506. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales composent les noms d'une protégée et de sa protectrice :

X X X X 1. Besoin de manger.
X X X X 2. Prénom.
X X X X 3. Attacher.
X X X X 4. Fleuve.
X X X X 5. Volcan.
X X X X 6. Ville.
X X X X 7. Attache.
X X X X 8. Fleuve.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 26 courant.

LETTRE PATOISE

Dé lai Côte de mai.

Aivoi lai vuü bêche, ce n'a pe in péché : mains tot pairiè in défâ que porrait bin des fois djuëre des peus tos, comme colli à ar-

rivay an in véye régent di cainton de Fribourg. Ci bon pédagogue était allay à mairchié en lai velle : en déchandaint lai ruë de Lausanne, voili que tot d'in cò ai se vaith eurtay contre enne belle grosse vaïche que montay : *Pardon, Madame, dié-té po s'échetui-say, je suis tellement myope que je ne vous ai pas vue...* Les dgens que pessint se botainneut ai rire, ai peu iy diennent que cte daime li avayt quattro tchaimbes. Le lendemain le schulmeister repéssait à mainne iuë, tiain tot d'in cò el allé se traibeutchié contre enne demoiselle bin vétie an lai derrière mode di djo, qu'examinay les imaidjes et les cadres en lai devainture d'un peintre. Ai se musé que ce r'était lai mainne rencontre que la voille, ai s'engraigné, ai peu dié : *Cette b. de vache, elle est toujours sous les pieds !* Les dgens riennent, ai peu lai demoiselle l'appelé in grôchié, in malaippris. Tiain ai saitché lai véritay, ai yi fesé bin ses échetiseuses, ai peu djuré de ne pu allay paï les rues de lai velle, sain ses berliches.

Stu que n'd pe de bôs.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Breuleux. — Le jeudi 28, à 1 h., pour passer les comptes, voter le budget, se prononcer sur plusieurs règlements et des demandes de terrains, réviser les traitements des fonctionnaires communaux etc...

Buix. — Le 24, à 2 h., pour passer les comptes et créer une bibliothèque scolaire.

Courchavon. — Le 24, à 2 1/2 h., pour passer les comptes et ratifier une décision du conseil.

Courfaivre-Courtetelle. — Assemblée paroissiale le 24, à 2 1/2 h., pour passer les comptes, renouveler la série sortante du conseil.

Saignelégier. — Le samedi 23, à 9 heures du matin, pour passer les comptes, statuer sur des demandes de terrains, approuver le règlement de l'eau et de l'électricité, s'occuper de la décision du 24 juin 1880.

Chernez. — Le 24, à midi, pour se prononcer sur le règlement concernant la jouissance des terrains agricoles et pâturages communaux.

Lugnez. — Le 17, à 2 h., pour passer les comptes.

Courtetelle. — Le samedi 23, à 8 h. du soir, pour s'occuper d'un procès et d'une carrière.

Montavon. — Assemblée bourgeoise le 24, à 1 h., pour passer les comptes, statuer sur une réclamation etc...

Undervelier. — Le 17, à 3 h., pour décider une place de cauillonner et s'occuper d'un pont.

Côte de l'argent

du 14 juin 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.